

Echanges de bons procédés...

COMMENT PAYER SON LOYER ?

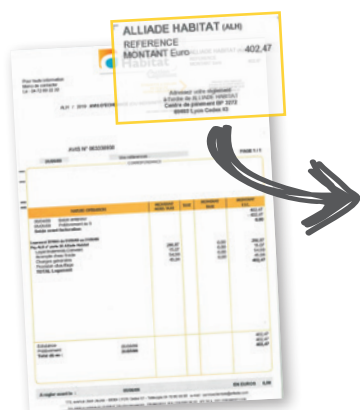
Je choisis le prélèvement automatique pour payer mon loyer.

C'est gratuit et rapide pour moi : je remplis une seule fois le formulaire, je suis prélevé à la date que j'ai choisie et je peux suivre mes paiements dans mon « espace locataire ».

Toutes les informations sur alliadehabitat.com

Je paye mon loyer par chèque.

Je pense à coller l'étiquette (partie encadrée jaune ci-dessous) qui est en haut à droite de mon avis d'échéance **au dos du chèque** : cela permet un traitement plus rapide.



Toutes les équipes d'Alliade Habitat se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2016.

Patrice Tillet
Directeur Général d'Alliade Habitat

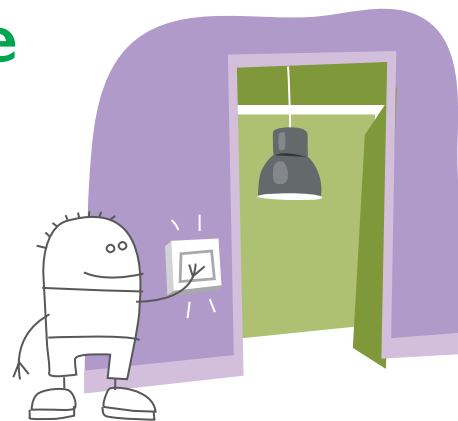
Pensez-y !

Même en hiver, je ne bouche pas les entrées et sorties d'air (sur les fenêtres et les bouches de ventilation mécanique) de mon logement.

Le système d'aération d'un logement sert à renouveler l'air et à éviter que l'humidité s'installe. Je ne les bouche en aucun cas au risque d'empêcher l'évacuation des pollutions domestiques (odeurs, fumées...) et le renouvellement de l'air dans mon logement.

Eco-Geste

J'éteins systématiquement la lumière quand je quitte une pièce : j'économise ainsi de l'électricité !



En contact 24h/24



« MON ESPACE LOCATAIRE » SUR INTERNET

Suivi de mes sollicitations techniques, coordonnées des entreprises qui assurent la maintenance de certains équipements de mon logement, suivi de mon compte et paiement de mon loyer... j'ai tout dans mon « espace locataire » en ligne, accessible 24h/24.



Je peux également faire mes demandes par mail quand je le veux depuis le site Alliage Habitat (rubrique « Contacts ») ou directement depuis mon espace locataire.



Gratuit, simple et sécurisé, il est aussi accessible depuis mon mobile ou ma tablette.



Je crée mon espace locataire sur www.alliadehabitat.com



MES CONTACTS PAR TÉLÉPHONE

Les Conseillers clientèle sont des professionnels à mon écoute pour me renseigner et trouver les meilleures réponses à mes demandes.

Ils me répondent par téléphone.

04 72 89 22 22

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le jeudi 16h30



EN CAS D'URGENCE ?

En dehors de l'ouverture du Centre de Relation Clients, c'est-à-dire le soir à partir de 17h30, la nuit, le week-end et les jours fériés.

En cas de problème grave dans mon logement ou ma résidence, mettant en cause la sécurité des biens et des personnes et nécessitant une intervention technique urgente, j'appelle le service ALLUR : **04 78 79 36 31**

En cas de sinistre très grave, j'appelle en priorité :

- 18** Pompiers
- 17** Gendarmerie Police
- 15** Samu
- 112** Service Secours d'Urgence Européen